

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

La commission des finances s'est réunie le 24 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que le rapporteur remercie vivement de son excellent travail.

Préambule

Un crédit complémentaire de 36 858,24 francs est demandé au Conseil municipal afin de combler un dépassement de crédit qui se justifie par des travaux supplémentaires dans le cadre de la construction de la pataugeoire citée en titre.

Travaux de la commission

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement

M^{me} Cottu explique que la réalisation de cette pataugeoire a connu des difficultés, sans doute dues au fait que les travaux ont été à l'époque fort mal suivis. Ainsi, une fuite a été repérée dans le volume bétonné qu'il a fallu impérativement réparer.

Le conseiller administratif, M. Tornare, rappelle qu'il avait annoncé pour sa part cet incident en séance du Conseil municipal et informé qu'il allait entreprendre immédiatement les travaux de réfection nécessaires. Il s'agissait d'une malfaçon qu'il convenait de corriger au plus vite.

Un commissaire demande si le coût induit par cette défectuosité ne devrait pas être pris en charge par l'entreprise responsable. M^{me} Cottu lui répond qu'effectivement la question est posée, mais qu'il lui appartient encore d'étudier attentivement les conditions de garantie qui ont présidé à l'ensemble de l'opération et qu'elle a demandé une expertise rigoureuse dont les résultats sont attendus. Reste que l'entreprise impliquée s'est déjà assuré les services d'un avocat. Il

est vrai aussi qu'actuellement il est question de refaire complètement cette installation, et non plus d'en envisager une nouvelle restauration, la précédente n'ayant pas donné satisfaction.

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 11 oui (1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC) et 2 abstentions (L), à accepter le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 36 858,24 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la construction de la pataugeoire du parc Mon-Repos.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.